

**SOUTIEN AU DISPOSITIF DE FRANÇAIS À VISÉE PROFESSIONNELLE
DOCUMENT DE PRÉSENTATION**

Appel ouvert du 20 janvier au 31 mars 2021

L'appel à manifestation d'intérêt « Soutien au dispositif de français à visée professionnelle 2021 » s'adresse aux **universités membres de l'AUF Europe centrale et orientale** (cf. www.auf.org/les_membres/nos-membres/) proposant des formations partiellement ou entièrement francophones et qui souhaitent conforter qualitativement la formation linguistique à visée professionnelle des étudiants.

1. OBJECTIFS

Cet appel a comme objectifs :

- offrir aux étudiants et aux enseignants francophones de la région ECO des façons d'améliorer les connaissances et compétences linguistiques ;
- pérenniser le dispositif d'enseignement/apprentissage du FLE : actualiser des éléments méthodologiques pour la construction de parcours de formation et la consolidation des compétences des enseignants, et adapter l'enseignement du FLE aux besoins des étudiants ;
- développer la maîtrise de la langue de spécialité (FOS) pour permettre aux étudiants francophones de la région de s'insérer dans un parcours de professionnalisation ;
- renforcer les parcours francophones dans les établissements membres en ECO.

2. CANDIDATURE

L'appel vise le renforcement du dispositif d'enseignement/apprentissage du français de la région ECO par un soutien à la mise en place des **stagiaires** et **lecteurs de français langue étrangère**. La mise en place d'un lecteur de français implique l'ouverture d'un poste au sein de l'établissement et fait l'objet d'un contrat de travail entre l'établissement porteur et le lecteur.

a) Critères d'éligibilité :

L'établissement qui formule une manifestation d'intérêt dans le cadre du présent appel doit :

- être membre de l'AUF Europe centrale et orientale ;
- dispenser des formations entièrement ou partiellement francophones ;
- être à jour de sa cotisation AUF.

b) Conditions de candidature :

L'établissement porteur doit :

- justifier de l'intérêt de l'établissement et des retombées académiques explicites de la mise en place d'un dispositif de français à visée professionnelle ;
- présenter la lettre de mission pour le lecteur/stagiaire de français avec les principales activités qui lui seront confiées ;
- justifier de sa contribution pour la mise en place du dispositif de lecteur ou du stagiaire, le cofinancement de l'université, ainsi que les partenaires mobilisés et leurs contributions ;
- présenter l'accord motivé du plus haut responsable de l'établissement pour la mise en place du dispositif ;
- déposer le dossier complet en ligne sur formulaire.auf.org.

3. DURÉE

Le soutien accordé par l'Agence Universitaire de la Francophonie couvre une période de maximum **10 mois** par année académique. La subvention sera octroyée à partir de la **rentrée 2021 – 2022**.

4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures seront envoyés à l'Agence Universitaire de la Francophonie Europe centrale et orientale avant la date limite de l'appel. Après une vérification de la conformité administrative des dossiers et de leur recevabilité, ceux-ci seront soumis à une évaluation.

Dans le cadre de l'**appel à manifestation d'intérêt 2021 seront prioritaires :**

- **les projets déroulés en partenariat et bénéficiant des cofinancements** (établissement porteur, partenaires institutionnels, partenaires socio-économiques, etc.) ;
- les manifestations d'intérêt des universités provenant des régions suivantes : l'Asie Centrale, les Balkans et le Caucase.

5. SOUTIEN DE L'AUF

Le soutien de l'AUF comprend :

- une **allocation mensuelle forfaitaire** de maximum **500 EUR/mois** pour les stagiaires FLE et un cofinancement de maximum **250 EUR/mois** pour les lecteurs FLE, versés dans la limite de la durée de la mission d'enseignement (nombre de mois) ;
- l'octroi d'une allocation ou d'une subvention dans le cadre du projet n'implique ni le recrutement, ni l'instauration d'une relation de travail entre l'AUF et le stagiaire/lecteur FLE qui en bénéficie ;
- un seul **titre de transport** émis par l'Agence Universitaire de la Francophonie et mis à la disposition du bénéficiaire (selon le cas), lui permettant de se déplacer entre son pays d'origine et le pays d'accueil ; le titre de transport n'est pas modifiable (le choix du moyen de transport appartient à l'AUF ; les excédents de bagage ne sont pas pris en charge) ;
- une assurance-maladie, accident et rapatriement obligatoire dans le pays d'accueil, contractée par l'AUF (selon le cas).

Toutes les formalités (identification des candidats (lancement d'un appel à candidatures), soutien à l'obtention du visa, vaccinations, logement, etc.) sont à la charge de l'établissement porteur et/ou du bénéficiaire.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature dûment complété en ligne sur formulaires.auf.org ;
- la présentation de la situation de l'enseignement du français au sein de l'établissement (par année d'études et par faculté, nombre d'étudiants concernés) ;
- la lettre d'engagement de la part de la plus haute autorité de l'établissement en précisant le type de cofinancement ;
- la lettre de mission pour le stagiaire/lecteur de français recherché ;
- les cofinancements envisagés.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français.

L'absence d'une pièce constitutive entraînera automatiquement l'irrecevabilité du dossier. Tout autre document considéré utile peut être ajouté au dossier.

7. CALENDRIER

20 janvier 2021 – lancement de l'appel

31 mars 2021 – clôture de l'appel

20 avril 2021 – publication des résultats

31 mai 2021 – signature des conventions

15 juin – 15 juillet 2021 – entretiens

1 septembre 2021 – démarrage des projets.